

### **Le coeur de la ville**

La ZPPAUP constitue un outil pertinent pour gérer les caractéristiques et spécificités de chacune des entités patrimoniales constitutives de Luçon. Elle permet de substituer, au rayon arbitraire de 500 m autour des monuments historiques, un périmètre dont le découpage est mieux adapté aux caractéristiques des formes urbaines et paysagères significatives de la cité et emblématiques de son identité. Les recommandations de la ZPPAUP viennent en complémentarité avec la réglementation du PLU.

### **La volonté de protéger pour mettre en valeur**

La mise en place de cahiers de recommandations consiste avant tout, pour la Ville, en une action de mise en valeur, du paysage urbain, paysager et architectural.

### **Une démarche partenariale**

La création d'une ZPPAUP permet de doter la Ville et ses habitants, ainsi que l'architecte des Bâtiments de France, d'un document d'analyse et de compréhension des enjeux et caractéristiques de l'évolution urbaine de Luçon, mettant en relief la valeur patrimoniale qu'elle recèle.

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique, élaborée conjointement par l'État, responsable en matière de patrimoine, et la Ville, responsable en matière d'urbanisme sur son territoire. Elle peut être instituée autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, paysagers, historique ou culturel.

### **Téléchargez les documents relatifs à la ZPPAUP**

en cliquant sur les liens ci-dessous :

- [Rapport de présentation](#) (10 Mo)
- [Règlement](#) (3 Mo)
- [Plan de la ZPPAUP](#) (1 Mo)